



Règles et fonctionnement en EPS 6ème

publié le 03/09/2022

EPS

Sommaire :

- Tenue de sport :
- La natation commencera au 1er semestre vers la fin du mois de septembre/ début octobre
- Inaptitude totale ou partielle ou exceptionnelle :

Une tenue spécifique à l'éducation physique et sportive doit être apportée dans un sac de sport, l'élève doit se changer pour suivre le cours d'EPS.

Les élèves doivent donc apporter une tenue complète .La tenue sera adaptée en fonction des conditions météorologiques du moment : gants, bonnet, veste, k-way ...

En cas d'oubli de sa tenue d'EPS, on doit quand même assister au cours et en informer le professeur d'EPS :

- 1 oubli : 1 avertissement oral
- 2 oublis : mot aux parents dans le carnet ou pronote
- 3 oublis : une sanction (1 heure de retenue par exemple)

● Tenue de sport :

- chaussures de sport (prévoir petit sac plastique)
- short ou pantalon de sport
- chaussettes
- sous vêtements
- petit sac de sport
- bouteille d'eau ou gourde

Par ailleurs, l'éducation à la santé passe par l'acquisition de comportements d'hygiène nécessitant un minimum de soins corporels après l'effort. La douche est donc fortement conseillée à l'issue d'une séance de 2 heures.Dans ce cas prévoir :

- gel douche
- serviette

De plus l'élève doit nouer ses lacets (boucles apparentes), enlever ses bijoux et attacher ses cheveux.

A l'intérieur du gymnase, les élèves devront avoir des chaussures propres à usage exclusif .Il faut donc une seconde paire de chaussures pour les cours à l'extérieur.

Le port des bijoux, montres, piercing et tous autres objets dangereux est interdit en EPS. Les élèves doivent les déposer dans une boîte mise à disposition par le professeur d'EPS. Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans les vestiaires. Ranger également casquette, téléphone portable, dès le début du cours (ou éviter de les emmener...).

● La natation commencera au 1er semestre vers la fin du mois de septembre/ début octobre

Un mot d'informations sera mis dans le carnet de liaison des élèves avant le début du cycle de natation et/ou sur pronote.

Des tests de natation détermineront le niveau des élèves. Deux groupes seront alors déterminés :

- nageurs
- non nageurs

L'horaire de la natation sera fonction du niveau de l'élève et sera précisé ultérieurement...

● Inaptitude totale ou partielle ou exceptionnelle :

Conformément aux textes en vigueur, il convient de considérer l'aptitude à priori de tous les élèves, à suivre les cours d'E.P.S.

L'élève présentant une excuse parentale, inscrite dans le carnet de liaison, considérée comme une information à l'enseignant, doit apporter sa tenue de sport car il sera intégré au cours d'EPS en participant à différents rôles : arbitre, juge, vidéo, etc...

Les certificats médicaux d'inaptitude, obligatoires à partir de la 3e dispense consécutive, délivrés par le médecin traitant, devront énoncer les incapacités fonctionnelles de l'élève.

Le médecin de santé scolaire pourra être sollicité par le collège et sa décision sera seule valable.

Dans tous les cas, le professeur décide de la participation ou de la présence en tant qu'observateur, arbitre ou autre de l'élève au cours en fonction des activités prévues. En cas de non-participation l'élève sera dirigé en étude avec le billet d'inaptitude visé par le professeur.

Cordialement.

L'équipe EPS

Document joint



[programmation_eps_6eme](#) (Word de 32.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.